

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

**Délibération n°2023.02.029.B**

**Travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre - Lot n° 1 :  
Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie,  
démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation -  
Avenant n°4**

LE VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 février 2023

**Secrétaire de Séance:** Gérard ROY

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **25**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD

**Ont donné pouvoir :**

Vincent YOU à François ELIE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023\_02\_29B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 FÉVRIER 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N°2023.02.029.B**

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DU PONTIL A TOUVRE - LOT N° 1 :  
PROCESS, ELECTRICITE/CONTROLE-COMMANDE/GENIE CIVIL, VOIRIE,  
DEMOLITION, DESAMIANTAGE, REHABILITATION DES LOCAUX D'EXPLOITATION -  
AVENANT N°4**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD .6. : Garantir l'accès à tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable aux ressources en eaux

Par délibération n° 109B en date du 21 décembre 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant les travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre – 3 lots

La commission d'appel d'offres du 06 septembre 2018 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n° 1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » au groupement STEREAU (mandataire), VIGIER GENIE CIVL ENVIRONNEMENT (co-traitant Génie civil) – 11 chemin de Bretagne – CS 40082 – 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour un montant global de 19 506 654,00 € HT

Le lot 1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » est un marché simple à prix global et forfaitaire pour les travaux définis dans la décomposition du prix global et forfaitaire(DPGF).

Par délibération n° 120B en date du 19 décembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet des modifications techniques, la modification de l'article 8.2.3.2 du CCAP, la correction d'une erreur dans la DPGF et la modification des délais. Le montant de l'avenant était de 113 380,04 € HT, ce qui portait le montant à 19 620 034,04 € HT, soit une augmentation de 0,58 % par rapport à son montant initial.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023\_02\_29B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

Par délibération n°27B en date du 20 février 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet la modification des délais partiels et du délai global du marché ainsi que la prise en compte des modifications techniques d'une plus-value de 494 718,00 € HT, ce qui portait le montant à 20 114 752,04 € HT soit une augmentation de 3,12 %.

Par délibération n° 182B en date du 16 décembre 2021, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 ayant pour objet la prise en compte des modifications techniques qui avaient fait l'objet de fiches, la modification des délais partiels et du délai global du marché. Le montant de l'avenant était de 353 991,66 € HT, ce qui portait le montant à 20 468 743,70 € HT, soit une augmentation de 4,93 % par rapport à son montant initial.

Il est nécessaire de passer un avenant n°4 ayant pour objet les éléments suivants :

- La prise en compte des modifications techniques qui ont fait l'objet de fiches. Elles sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.

Ces modifications techniques engendrent au total une plus-value de 182 018,44 € HT (prix ramené au mois Mo du marché).

- La modification des délais partiels et du délai global du marché :

Le tableau présenté en annexe fait état d'un délai supplémentaire pour la phase 3 de 6,25 mois par rapport au délai défini à l'issue de l'avenant n°3 en cumulant l'ensemble des délais supplémentaires liés aux fiches de modification. Le délai supplémentaire global est de 0,25 mois car le délai supplémentaire associé à la fiche de modification 25-VIG de 6 mois ne concerne que la Phase 3 sans impact sur le délai global.

Ce délai supplémentaire est à impacter sur la phase 3 à hauteur de 6,25 mois et sur le délai global à hauteur de 0,25 mois.

Le montant total de l'avenant 4 est donc de 182 018,44 € HT.

Le montant du marché passe de 20 468 743,70 € HT à 20 650 762,14 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 5,87 % par rapport à son montant initial de 19 506 654,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 23 février 2023,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°4 au marché relatif aux travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre lot n°1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » attribué au groupement STEREAU (mandataire), VIGIER GENIE CIVL ENVIRONNEMENT (co-traitant Génie civil) – 11 chemin de Bretagne – CS 40082 – 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour un montant en plus-value de 182 018,44 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023\_02\_29B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

**D'IMPUTER** la dépense au budget Annexe EAU POTABLE, dans le cadre du Programme 3701 Usine de Touvre opération 37200901- Antenne 20103

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023\_02\_29B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

## AVENANT N°4 <sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANGOULÈME

25 Boulevard Besson Bey - 16023 ANGOULÈME CEDEX

Représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n°XXX du bureau communautaire du XXX

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement d'entrepreneurs conjoints :

Mandataire :

STEREAU

11 chemin de Bretagne - CS 40082

92442 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX

Code APE : 7112B

Immatriculé au RCS sous le n°602 011 918 00128

Représentée par Monsieur Hugo BARDI

Cotraitant :

VIGIER GENIE CIVIL ENVIRONNEMENT

16 rue Edmond Michelet

24800 THIVIERS

Code APE : 4311Z

Immatriculé au RCS sous le n°807 518 436

Représentée par Monsieur Laurent BONNIERE

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE

LOT 1 : PROCESS, ELECTRICITE / CONTROLE-COMMANDE, GENIE CIVIL, VOIRIE, DEMOLITION, DESAMIANTAGE, REHABILITATION DES LOCAUX D'EXPLOITATION

■ Imputation budgétaire : 37-2009 01 ligne 2313 9 - Antenne 20103

■ Date de signature du marché public : 26/09/2018

■ Date de la notification du marché public : 1/10/2018

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 47 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023\_02\_29B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

	Phase 1 Période de préparation	Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	TOTAL
HT	321 707,32 €	17 741 430,54 €	1 443 516,14 €	19 506 654,00 €
TVA	64 341,46 €	3 548 286,11 €	288 703,23 €	3 901 330,80 €
TTC	386 048,78 €	21 289 716,65 €	1 732 219,37 €	23 407 984,80 €

Selon la répartition suivante :

	STEREAU	VIGIER	TOTAL
HT	7 777 756,00 €	11 728 898,00 €	19 506 654,00 €
TVA	1 555 551,20 €	2 345 779,60 €	3 901 330,80 €
TTC	9 333 307,20 €	14 074 677,60 €	23 407 984,80 €

■ Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant <sup>(1)</sup>
<b>Avenant</b>	<b>N°1</b>	20/01/2020	113 380,04 € HT (avenant 1) 19 620 034,04 € HT (marché avec Av1)
<b>Avenant</b>	<b>N°2</b>	24/03/2020	494 718,00 € HT (avenant 2) 20 114 752,04 € HT (marché avec Av2)
<b>Avenant</b>	<b>N°3</b>	31/01/2022	353 991,66 € HT (avenant 3) 20 468 743,70 € HT (marché avec Av3)

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023\_02\_29B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023  
Publication : 01/03/2023

**D - Objet de l'avenant.**

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le tableau ci-dessous récapitule les fiches de modification produites, validées et intégrées au présent avenant. Chaque fiche de modification citée est fournie en annexe et détaille le contenu de chaque modification.

N°	Titre	Nature de la modification	Code fiche de modification		Coût (€ HT)			Délai supplémentaire	Phase
			Code document	Indice	STE	VIG	TOTAL		
23-STE	Fiche de demande de modification N°23 - Modification de la supervision	Suppression du réseau de distribution d'eau potable dans la supervision prévue à la station de production du Pontil	1STEFMOENS0023B	C	-7 000,00€	0,00€	<b>-7 000,00€</b>	0 mois	2
26-STE	FMO - 26 - Ajout d'une sonde UV	Mise en place d'une chaîne de mesure d'analyses UV en complément de la chaîne de mesure prévue au Marché	1STEFMOENS0026B	B	29 050,00€	0,00€	<b>29 050,00€</b>	0 mois	2
30-STE	Bornes électriques	Augmentation de puissance nécessaire à la prise en compte des bornes électriques	1STEFMOENS0030B	C	2 920,00€	0,00€	<b>2 920,00€</b>	0 mois	3
36-STE	Modification arrivée Baillarges	Modification de l'arrivée de Moulin de Baillarges sur la station de traitement	1STEFMOENS0036B	B	-14 000,00€	0,00€	<b>-14 000,00€</b>	0 mois	2
37-STE	1 STE FMO ENS 0037 B- VENTIL TRANSFO	Intégration d'une ventilation mécanique dans les loges des transformateurs	1STEFMOENS0037B	A	0,00€	0,00€	<b>0,00€</b>	0 mois	2
38-STE	1 STE FMO ENS 0038 REGARD SOGEA	Alimentation électrique de la pompe d'épuisement, la poire d'inondation ainsi que toutes les sujétions de raccordement et la mise en place de capteurs anti-intrusion sur les capots du regard « SOGEA »	1STEFMOENS0038B	A	6 820,00€	0,00€	<b>6 820,00€</b>	0 mois	2
39-STE	FMO 39- STE Laboratoire	Modification de matériel de laboratoire afin de l'adapter aux besoins de l'usine	1STEFMOENS0039B	B	0,00€	0,00€	<b>0,00€</b>	0 mois	2
40-STE	Rince œil labo- dépotage	Modification de la douche de laboratoire afin de l'adapter aux besoins de l'usine	1STEFMOENS0040B	B	0,00€	0,00€	<b>0,00€</b>	0 mois	2
41-STE	Liaison SHDSL Baillarges	Uniformisation des types de liaisons avec ses sites	1STEFMOENS0041B	C	7 070,00€	0,00€	<b>7 070,00€</b>	0 mois	2
42-STE	Remplacement interface de commande supervision	remplacement des switches KVM initialement prévu par des micros PC	1STEFMOENS0042B	A	0,00€	0,00€	<b>0,00€</b>	0 mois	2

N°	Titre	Nature de la modification	Code fiche de modification		Coût (€ HT)			Délai supplémentaire	Phase
			Code document	Indice	STE	VIG	TOTAL		
3-VIG	Fiche de demande de modification clôtures architecturales	Mise en conformité de la clôture définitive de l'usine suite aux prescriptions des architectes.	1VIGFMOENS0003B	H	9 259,96€	92 599,63€	<b>101 859,59€</b>	0 mois	2
13-VIG	Fiche de demande de modification : classe d'exposition des bétons	Modification de la classe d'exposition des bétons suite à une demande de la maîtrise d'œuvre	1VIGFMOENS0013B	B	2 260,00€	22 600,00€	<b>24 860,00€</b>	0 mois	2
23-VIG	FMO Bornes de recharge électrique intérieur	Ajout de 2 bornes de recharge de véhicules	1VIGFMOENS0023B	A	787,38€	7 873,84€	<b>8 661,22€</b>	0,25 mois	3
24-VIG	FMO Aménagement VRD	Modification d'aménagement au niveau des VRD prenant en compte les différents besoins du site en exploitation	1VIGFMOENS0024B	A	704,27€	7 042,65€	<b>7 746,92€</b>	0 mois	2
25-VIG	FMO Aménagement usine existante	Modification d'aménagement au niveau de la rénovation du bâtiment existant prenant en compte les différents besoins du site en exploitation	1VIGFMOENS0025B	B	1 214,40€	12 143,96€	<b>13 358,36€</b>	6 mois*	3
26-VIG	Aménagement architectural finitions	Modification de certains aménagements architecturaux pour donner suite aux différentes mises au point.	1VIGFMOENS0026B	B	61,12€	611,23€	<b>672,35€</b>	0 mois	2
<b>TOTAL</b>					<b>39 147,13€</b>	<b>142 871,31€</b>	<b>182 018,44€</b>	<b>6,25 mois</b>	

Chacune des lignes ayant une incidence financière fera l'objet d'une ligne complémentaire dans la DPGF en reprenant N° et Titre de la modification.

Les prix présentés pour chaque modification dans le tableau ci-dessus ont été ramenés au mois M0 du marché.

Les montants de cet avenant concernant STEREAU seront révisés conformément au §6.2.2.4 du CCAP et ceux concernant VIGIER conformément au §6.2.2.3.

\* Le délai associé à la fiche de modification 25-VIG est de 6 mois sur la Phase 3 mais il n'a pas d'impact sur le délai global.



■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

**Montant du marché initial + avenants n°1, n°2 et n°3**

	Phase 1 Période de préparation	Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	TOTAL
HT	321 707,32 €	18 700 681,24 €	1 446 355,14 €	<b>20 468 743,70 €</b>
TVA	64 341,46 €	3 740 136,25 €	289 271,03 €	<b>4 093 748,74 €</b>
TTC	386 048,78 €	22 440 817,49 €	1 735 626,17 €	<b>24 562 492,44 €</b>

Selon la répartition suivante :

	STEREAU	VIGIER	TOTAL
HT	7 947 366,18 €	12 521 377,52 €	<b>20 468 743,70 €</b>
TVA	1 589 473,24 €	2 504 275,50 €	<b>4 093 748,74 €</b>
TTC	9 536 839,42 €	15 025 653,02 €	<b>24 562 492,44 €</b>

**Montant de l'avenant n°4 :**

	Phase 1 Période de préparation	Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	TOTAL
HT	- €	157 078,86 €	24 939,58 €	<b>182 018,44 €</b>
TVA	- €	31 415,77 €	4 987,92 €	<b>36 403,69 €</b>
TTC	- €	188 494,63 €	29 927,50 €	<b>218 422,13 €</b>

Selon la répartition suivante :

	STEREAU	VIGIER	TOTAL
HT	39 147,13 €	142 871,31 €	<b>182 018,44 €</b>
TVA	7 829,43 €	28 574,26 €	<b>36 403,69 €</b>
TTC	46 976,55 €	171 445,58 €	<b>218 422,13 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023\_02\_29B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

	Phase 1 Période de préparation	Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	TOTAL
HT	321 707,32 €	18 857 760,10 €	1 471 294,72 €	<b>20 650 762,14 €</b>
TVA	64 341,46 €	3 771 552,02 €	294 258,94 €	<b>4 130 152,43 €</b>
TTC	386 048,78 €	22 629 312,12 €	1 765 553,66 €	<b>24 780 914,57 €</b>

Selon la répartition suivante :

	STEREAU	VIGIER	TOTAL
HT	7 986 513,31 €	12 664 248,83 €	<b>20 650 762,14 €</b>
TVA	1 597 302,66 €	2 532 849,77 €	<b>4 130 152,43 €</b>
TTC	9 583 815,97 €	15 197 098,60 €	<b>24 780 914,57 €</b>

Les montants des avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 induisent une augmentation globale du marché initiale de 5,87%.

■ Incidence de l'avenant en termes de délai :

Le tableau présenté en pages 3 et 4 fait état d'un délai supplémentaire pour la phase 3 de 6,25 mois par rapport au délai défini à l'issue de l'avenant n°3 en cumulant l'ensemble des délais supplémentaires liées aux fiches de modification. Le délai supplémentaire global est de 0,25 mois car le délai supplémentaire associé à la fiche de modification 25-VIG de 6 mois ne concerne que la Phase 3 sans impact sur le délai global.

Ce délai supplémentaire est à impacter sur la phase 3 à hauteur de 6,25 mois et sur le délai global à hauteur de 0,25 mois.

Le tableau ci-après présente l'incidence de cet avenant n°4 sur les délais partiels et le délai global du marché de travaux :

	MARCHE INITIAL	MARCHE APRES AVENANTS 1, 2 et 3	MARCHE APRES AVENANT 4
Phase 1 Période de préparation	4 mois	7 mois	7 mois
Phase 2 Exécution des travaux de process, d'électricité, de contrôle commande, de génie civil, de désamiantage, mise au point, mises en régime et observation en marche industrielle de l'ensemble des installations de production d'eau potable	45,5 mois	55 mois	55 mois
Phase 3 Exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation	6,5 mois	6,5 mois	12,75 mois
<b>DELAI GLOBAL</b>	<b>47 mois</b>	<b>56,5 mois</b>	<b>56,75 mois</b>

■ Autres incidences de l'avenant

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230223-2023\_02\_29B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ANGOULEME, le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

016-200071827-20230223-2023\_02\_29B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

Publication : 01/03/2023